

AR Prefecture

017-211700281-20251218-DEL07\_CM181225-DE

Reçu le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025

Version du 11/12/2025

Diffusion interdite sans autorisation préalable.

Mairie d'Aytré  
Place des Charmilles BP 30 102 - 17 442 Aytré cédex  
05 46 30 19 19  
aytre.fr

## CONTEXTE

### Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ d'échanger sur les grandes orientations budgétaires de la collectivité,
- ✓ d'être informée sur la situation économique et financière de la collectivité,
- ✓ de rendre lisible l'action de l'équipe municipale et de clarifier les priorités.

### Cadre Juridique

- ✓ L'organisation d'un DOB est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.
- ✓ Il doit donner lieu à une délibération (le vote doit attester que le débat a bien eu lieu).
- ✓ Il doit présenter les orientations générales du budget, l'endettement de la commune et les engagements pluriannuels.
- ✓ Il a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget en M57 (L.5217-10-4 du CGCT).

# SOMMAIRE

## Situation nationale

Contexte économique

Projet de Loi de finances

Dispositions hors Loi de finances

## Situation locale

Les orientations de politique générale

La stratégie financière

La situation budgétaire

Les missions de service public

# Situation nationale

Le projet de Loi de finances (PLF) 2026 a été présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 et déposé ensuite devant le Parlement.

Le gouvernement souhaite que l'examen du texte s'achève sans utiliser le 49.3 et vise une promulgation avant le 31 décembre 2025, conformément au calendrier habituel.

Il indique que l'objectif du PLF est de financer des priorités stratégiques, préserver le modèle social et « restaurer des marges de manœuvre budgétaires ».



## Contexte économique

**Inflation** : la dynamique d'inflation a fortement ralenti depuis 2022. L'INSEE indiquait une inflation annuelle de l'ordre de +2,0 % en 2024, avec des chiffres plus récents montrant des variations modérées en 2025.

**Croissance** : les prévisions récentes (ex : OFCE) tablent sur une croissance modérée et une pression à la dépense publique qui nécessite un effort de redressement.

**Dettes publiques** : la dette publique reste à un niveau élevé. Les comptes publics faisaient état fin 2024 d'un encours autour

de 3335 Md€ ( $\approx 114$  % du PIB) et des tensions persistantes en 2025 sur l'évolution de l'endettement public.

Le PLF 2026 affiche l'ambition d'améliorer progressivement le solde public.

Hypothèse de croissance 2026  
**+0,9 % \***

Hypothèse d'Inflation 2026  
**+1,3 % \***

Hypothèse de déficit public 2026  
**-4,7 % du PIB \*\***

\* Banque de France / \*\* Gouvernement

## Projet de Loi de finances

### Principales mesures nationales envisagées

Le PLF 2026 vise à financer des priorités stratégiques tout en maîtrisant les dépenses publiques, avec un objectif de :

- Baisse du déficit public (-4,7 % du PIB),
- Instauration d'une taxe sur le patrimoine financier des holdings familiales,
- Prolongation partielle d'une surtaxe sur les bénéficiaires des plus grandes entreprises,
- Maintien du gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG,
- Suppression de 23 niches fiscales,
- Accélération de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour 2028,
- Gel et sous-indexation des pensions de retraite et des prestations sociales.



## Projet de Loi de finances

### **Les mesures concernant les collectivités territoriales.**

Effort global demandé aux collectivités : le gouvernement chiffre l'effort demandé aux collectivités à 4,6 milliards d'euros pour 2026.

Certains acteurs locaux estiment que, selon le comptage des mesures (recettes prélevées et des charges nouvelles), l'effort pourrait même être plus élevé, allant jusqu'à 6/8 Md€, selon la méthodologie.

Le PLF prévoit donc un cadre budgétaire renforcé pour les collectivités, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans la continuité des engagements pris pour limiter l'augmentation des dépenses publiques.

La réduction des dotations globales aux collectivités est modérée, mais une vigilance est maintenue.

Les dispositifs fiscaux locaux évoluent peu, car la suppression progressive de la CVAE impacte également certaines ressources des collectivités, lesquelles doivent s'adapter à cette suppression accélérée.

## Projet de Loi de finances

**DILICO 2 ... ou pas ?** : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est la suite du dispositif initial lancé en 2025.

Ce mécanisme vise à prélever une partie des recettes fiscales de certaines collectivités locales, notamment les communes les plus riches, les intercommunalités, départements et régions, pour participer au redressement des finances publiques en période de tension conjoncturelle.

En 2025, le DILICO a concerné environ 2100 collectivités, avec une ponction globale d'environ 1 milliard d'euros, selon un indice synthétique prenant en compte

les ressources et charges des collectivités, avec un plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le texte initial du PLF prévoyait la reconduction et même le doublement de ce mécanisme (ponction à environ 2 milliards d'euros / près de 4000 collectivités concernées). Cependant, les députés, qui ont examiné le 4 novembre les crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales, ont voté pour la suppression du DILICO.

Pour autant, ce dispositif pourrait être rétabli, comme le fut le DILICO « 1 », dans la suite des débats parlementaires.

## Projet de Loi de finances

**Dotations** (DGF et péréquation) : le PLF 2026 fixe la DGF à 32,6 Md€ au niveau national. La DGF est essentiellement gelée en 2026. L'absence d'indexation (« gel ») signifie en pratique une érosion de la DGF si l'on prend en compte l'inflation. Il affiche également des redéploiements pour renforcer des dotations de péréquation (ex. +140 M€ pour la DSU, +150 M€ pour la DSR).

**Fonds de compensation de la TVA** (FCTVA) ; durcissement d'éligibilité : le projet limite l'éligibilité du FCTVA aux seules dépenses d'investissement (certains types de dépenses de fonctionnement ou d'entretien ne seraient plus pris en charge),

ce qui change le rythme et la qualité du financement des opérations locales. Plusieurs observateurs territoriaux jugent que cela restreint la capacité d'autofinancement des collectivités pour l'investissement.

**Fiscalité locale et compensations** : le PLF comporte des ajustements de compensation pour l'État et certaines analyses indiquent une réduction de compensation liée à l'abattement sur les valeurs locatives du foncier économique (impact >1 Md€ pour le bloc communal selon association d'élus), mais les montants exacts et modalités sont débattus en séance.

## Projet de Loi de finances

### Prochaines étapes :

Après le rejet du projet de budget de l'État pour 2026 à l'Assemblée nationale en première lecture, et l'examen du texte en commission puis en séance publique par le Sénat, une commission mixte paritaire (députés et sénateurs réunis) pourrait être convoquée si des divergences subsistent pour tenter de trouver un compromis.

Si aucun accord n'est trouvé, le texte retournera pour une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, censée statuer définitivement.

Enfin, le Conseil constitutionnel disposera d'un délai de 8 jours pour rendre son avis sur la loi avant sa promulgation au plus tard le 31 décembre 2025, date limite pour la mise en place du budget de l'État.

Le calendrier est serré et sous haute pression, notamment car le gouvernement s'est engagé à ne pas recourir à l'article 49.3 pour forcer l'adoption, ce qui laisse place à de longs débats parlementaires.

## Dispositions hors Loi de finances

### **Hausse des cotisations retraites (CNRACL).**

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit l'augmentation progressive du taux de cotisation « vieillesse » employeur pour les agents affiliés à la CNRACL.

- 31,65 % en 2024 (base)
- 34,65 % en 2025
- 37,65 % en 2026
- 40,65 % en 2027
- 43,65 % en 2028

### **Revalorisation des bases fiscales.**

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sert de référence depuis 2018.

La revalorisation des bases pour 2026 est actuellement estimée aux alentours des +1 %, voire un peu moins, en raison de la faible inflation attendue (attente de la donnée INSEE).

# Situation locale

Depuis 2021, consciente des défis liés au vieillissement des bâtiments, à l'environnement et à l'inclusion, la ville d'Aytré a engagé une gestion rigoureuse de son budget pour réduire sa dette et contrôler ses dépenses de fonctionnement, afin de renforcer sa capacité d'investissement.

Ces efforts portent leurs fruits, permettant de concrétiser une rénovation urbaine alignée sur les priorités politiques des élus.

Ces investissements sont rendus possibles grâce à la stratégie budgétaire initiée en début de mandat.



## Le projet politique du mandat

**Les axes transversaux** : intégrer à chaque étape du processus de décision, les 3 enjeux majeurs et transversaux :

### Transition climatique et écologique

Poursuivre la mutation des espaces publics à l'aune de l'urgence environnementale, notamment à travers la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie.

Transformer et adapter notre patrimoine face aux défis climatiques.

Lutter contre les passoires énergétiques.

Préserver notre littoral et la biodiversité.

### Politique solidaire et inclusive

L'engagement est de poursuivre les mesures sociales, culturelles, scolaires et

urbaines pour accroître l'accessibilité du territoire, avec une attention toute particulière vers les personnes atteintes de handicap.

### Vivre ensemble, se rassembler, partager

Poursuivre la création de moments d'échanges multigénérationnels et de partage collectif, de réflexion,

d'émerveillement, de divertissement.

La culture à Aytré s'est réveillée et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté vivante, vibrante et capable d'offrir à ses habitants des manifestations ambitieuses.

## Le projet politique du mandat

### Les axes de politique générale

#### Patrimoine bâti

##### **Finir la rénovation des bâtiments et accélérer la remise en état des voiries**

Garantir l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments communaux et des voies.

Largement engagée, la rénovation des bâtiments se poursuit : plan toiture, isolation, réfection de l'existant, pose de panneaux solaires, protection du patrimoine...

#### Écoles

Après les concertations, les ateliers de travail continuent. 2026 verra le début des travaux d'agrandissement de l'école de la Courbe et la rénovation de la toiture de l'école des Cèdres. Le programme de rénovation de l'école Petite Couture est à l'étude pour ensuite engager les travaux. Les écoles doivent être rénovées, agrandies et pensées pour les besoins d'aujourd'hui et les usages de demain. L'enjeu est majeur : accueillir tous les enfants des nouvelles familles aytrésiennes dans des écoles exemplaires en termes de normes environnementales et adaptées aux nouveaux modes d'éducation.

## Le projet politique du mandat

### Patrimoine naturel

#### Pédagogie, préservation et protection

Littoral, estran, marais et zones humides : le patrimoine naturel d'Aytré constitue une richesse unique et collective, une mosaïque de paysages remarquables et d'une exceptionnelle biodiversité. Sa protection est une priorité. Un travail d'ampleur se poursuit sur la baie d'Aytré avec le début du chantier de la requalification du sentier littoral et la recherche constante de solutions pour rendre la plage accessible à la baignade.

#### « Verdir » la voirie et les espaces publics

Face au changement climatique, la ville de demain sera verte, ou ne sera pas. Partout où cela est possible, les sols devront être perméables et naturels (ex : cours d'écoles, raquettes) et des solutions trouvées pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie (ex : noues, arbres de pluie).

Poursuivre l'éco-pâturage et la gestion différenciée de tous les espaces publics et naturels.

Plantation d'espèces et d'essences adaptées à la région avec un minimum de 150 sujets par an.

Des pratiques qui rejoignent la politique communautaire du Territoire Zéro Carbone.

## Le projet politique du mandat

### Routes et trottoirs

#### Propreté de la ville

Anticiper, planifier et organiser à moyen et long termes l'entretien courant des espaces publics, espaces verts, avaloirs et trottoirs en excluant tout produit phytosanitaire.

Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages et accélérer la politique de recyclage, de réemploi, de collecte et de valorisation des déchets communaux verts et « utiles ».

#### Circulation(s) : Simplifier, sécuriser, apaiser

L'archipel des parcs, la plage et les quartiers d'Aytré doivent se relier et le maillage des voies douces guider la création de parcours piétons et cyclables à hauteur d'enfant, sécurisés, satisfaisants pour les PMR.

Les objectifs au long cours : accompagner les changements de mobilité, fluidifier les circulations, faciliter les trajets du quotidien, doser la place de la voiture, réduire notre empreinte carbone et accélérer la création des pistes cyclables sur des voies sécurisées.

## Le projet politique du mandat

### Créer du lien

#### Concertar et restituer

Chaque projet municipal majeur est porté à la connaissance et à la concertation citoyenne aux moyens d'ateliers participatifs, de réunions publiques animées par des spécialistes externes, d'analyses chiffrées, de dialogue avec le Maire et les Élus. Il s'agit d'un moment-clé de l'action municipale : écouter, partager, restituer.

#### Cadre de vie

La requalification du centre-ville est en cours ; travaux de voirie, projet de halle des marchés, requalification de la place des

Charmilles, conception d'espaces de convivialité et de points de rencontre entre les citoyens, à l'image du parc Jean Macé.

#### Bouger ensemble

Le sport à Aytré fédère de nombreux pratiquants dans une centaine d'associations diversifiées et de clubs dynamiques. Le sport reste un enjeu majeur du vivre ensemble, toujours en mouvement. Ainsi, la Ville étudie l'adaptation du complexe sportif aux nouveaux besoins et la transformation de la maison du gardien en nouveau plateau pour les sports en salle est en cours d'achèvement. Création d'un nouveau skate parc à la plaine des jeux.

## Le projet politique du mandat

### Vivre ensemble

#### Affirmer la vocation culturelle de la ville

Pour renforcer l'identité aytrésienne, il convient de maintenir, d'encourager et d'étoffer une offre culturelle pertinente, innovante et festive, notamment à travers des événements accessibles au plus grand nombre et proches des aspirations citoyennes. La Ville continuera de soutenir les initiatives associatives et les artistes locaux en leur donnant les moyens de jouer, de travailler et d'exposer.

#### Réinventer les bâtiments culturels

2024 a vu la salle Georges-Brassens reprendre des couleurs.

2025 a vu l'ouverture de l'Espace Jean Macé rénové du « sol au plafond » et

l'ouverture d'un espace de jeux à la Médiathèque Elsa Triolet.

2026 verra la poursuite des fresques de street-art dans l'espace public.

#### Ville solidaire

L'échelon de la solidarité communale est en première ligne face aux besoins de protection et d'écoute des plus fragiles. Elle nécessite de renforcer le partenariat avec les acteurs de terrain, d'amplifier la collaboration avec la communauté sociale et associative, de donner accès aux droits et aux soins, de développer des actions ciblées de prévention au plus proche des citoyens (contrat local de santé et CTPS\*). Priorisation vers les âges charnières de la vie : la jeunesse et les anciens, sans oublier les concitoyens les plus précaires.

\* convention territoriale des professionnels de santé

## Le projet politique du mandat

### Renforcer la sécurité publique locale

Aytré passe les 10 000 habitants. Cette densification a conduit à l'arrivée d'un cinquième policier afin d'accroître l'amplitude de présence des agents sur le terrain.

Une police de proximité sécurisante, favorisant la médiation tout en représentant l'autorité. Une autorité de dialogue, de vigilance et de désamorçage.

Les équipements de la police municipale (PM) sont aussi renforcés avec le déploiement de la vidéoprotection (38 caméras en 2025 et 20 de plus en 2026).

La sécurité et la tranquillité publique sont un enjeu majeur du vivre ensemble et un facteur essentiel d'égalité.

Une attention toute particulière est accordée à la lutte contre les incivilités.

## La stratégie financière d'Aytré

Depuis le début du mandat, Aytré doit faire face à plusieurs crises (sanitaire, économique, énergétique et sociale) qui ont nécessairement et fortement impacté son budget.

Pour y répondre, la Ville a mis en place un pacte budgétaire visant à maîtriser ses dépenses et accroître ses recettes – **sans toucher au taux d'imposition** – tout en diminuant sa dette.

Le budget 2026 maintient une forte dynamique d'investissement – **toujours sur fonds propres et grâce aux financements des partenaires** – incluant des projets majeurs de rénovation des bâtiments et de la voirie.

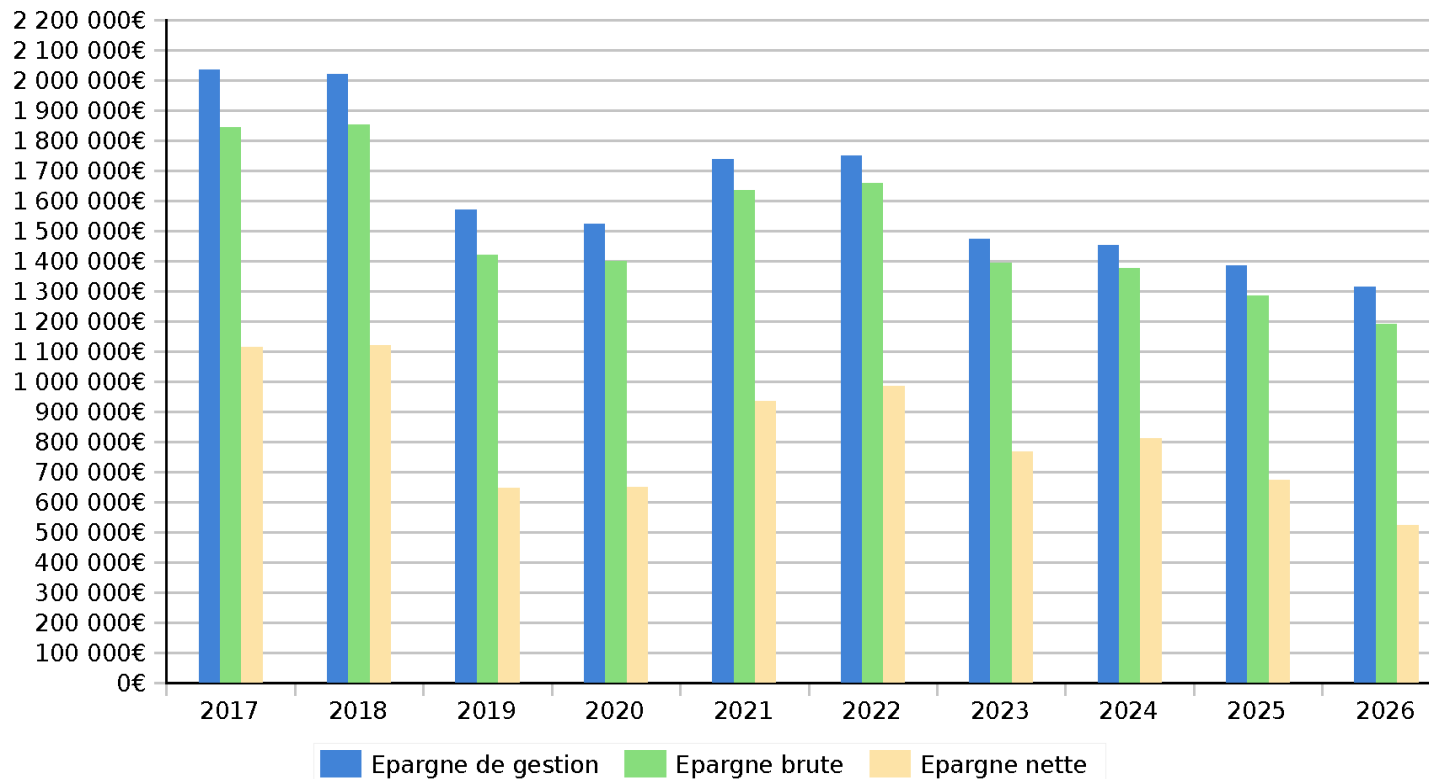


*\*Graphique réalisé par  
Finance Active en 2021*

## État des lieux en 2021

**Etat des lieux. En 2021, si on ne faisait rien de plus, on assistait à une épargne qui diminue, la capacité d'autofinancement ne permettant plus d'investissements (prospective au fil de l'eau 2022\*).**

### Epargnes



## Le pacte budgétaire du mandat

L'équipe municipale rappelle que le pacte budgétaire a :

- ✓ été validé lors du bureau municipal du 8 septembre 2021, après présentation de scénarios de prospective par le cabinet de conseil Finance Active,
- ✓ été présenté à tous les conseillers municipaux et aux citoyens en conseil municipal du 10 novembre 2021,
- ✓ porté ses fruits entre 2022 et 2025.

Les élus municipaux souhaitent donc continuer dans ce sens pour avoir les moyens de rénover la Ville et d'accompagner au mieux son développement.

## Pacte budgétaire du mandat

**200K€ / an**

**en fonctionnement**  
(dépenses - / recettes +)

**4M€ / an**

**d'investissement**

Cela nécessite un travail sur :

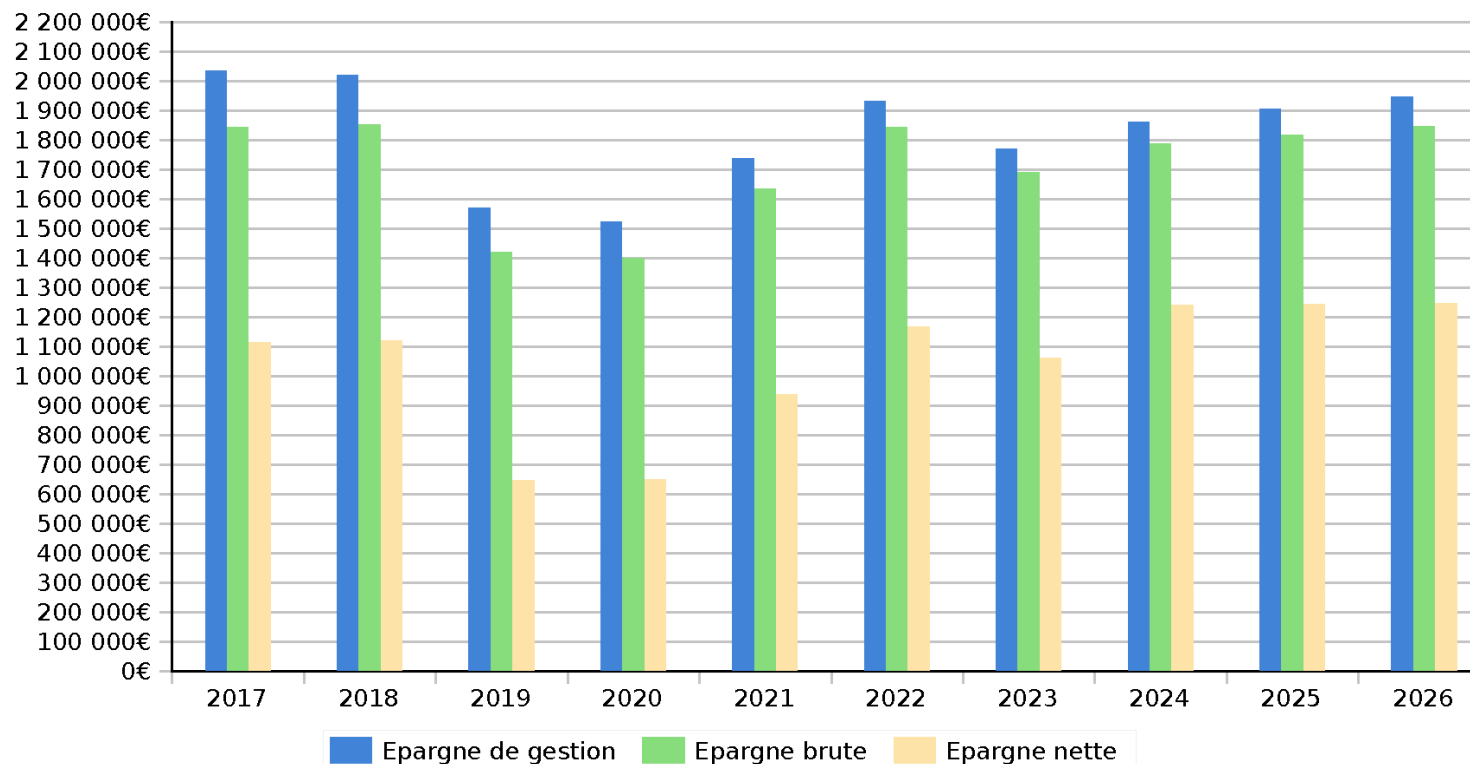
- Le périmètre du service public
- L'optimisation de toute dépense / recette

*\*Graphique réalisé par  
Finance Active en 2021*

## Le pacte budgétaire du mandat

**Ce que le pacte budgétaire devait changer (scénario alternatif de prospective 2022\*); une capacité à retrouver de l'autofinancement pour pouvoir rénover la Ville.**

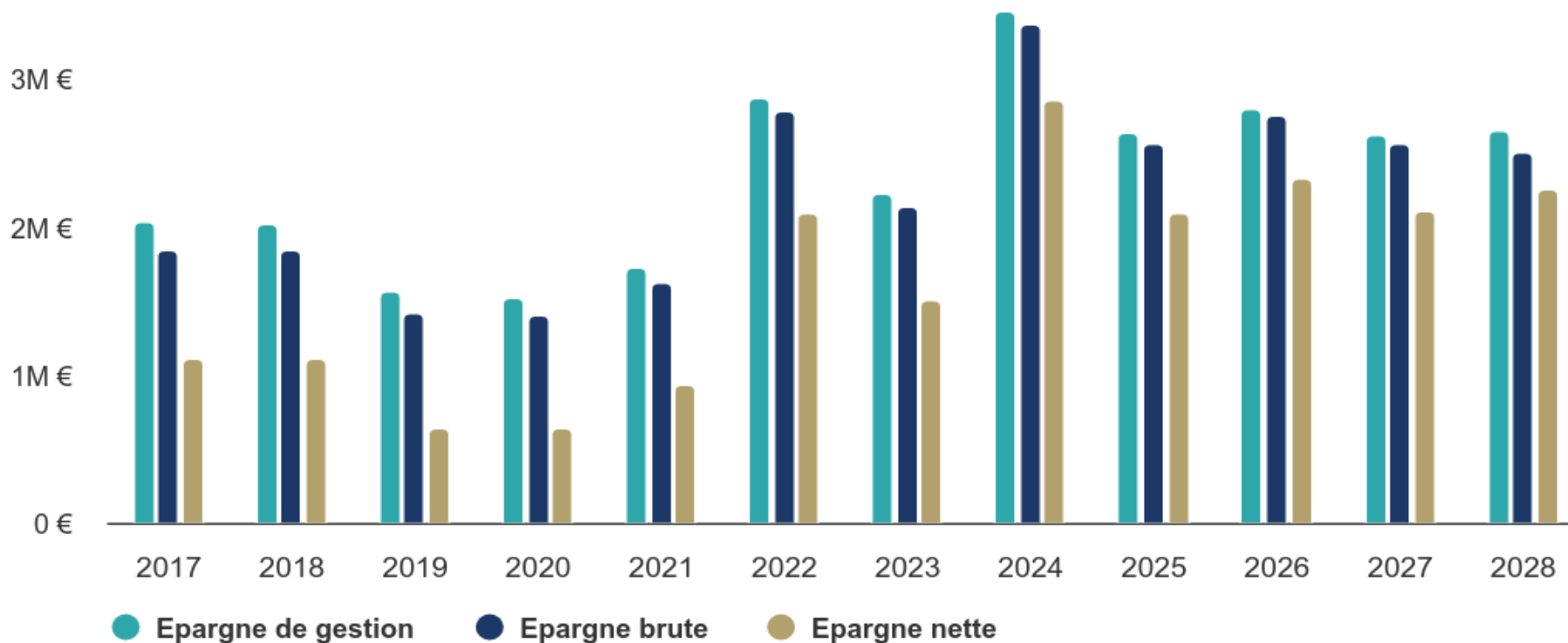
### Epargnes



## Le pacte budgétaire du mandat

*\*Graphique réalisé par  
Finance Active en 2025*

**Ce que le pacte budgétaire a changé ; une épargne nette quadruplée en 2026 / à la prospective de 2022 au fil de l'eau. Des réalisations concrètes en investissement sur 2023/2025 qui n'ont pas altéré les capacités d'autofinancement, c'est-à-dire de faire de nouveaux investissements (**rétrospective 2024 / prospective fil de l'eau 2025\***).**



## Le pacte budgétaire du mandat

**Comment ?** La municipalité a veillé à l'adaptation des services publics aux besoins et aux moyens, tout en optimisant leur financement et leur gestion.

### Travail sur le périmètre du service public

**Adaptation aux besoins :** il est nécessaire d'ajuster les services publics en fonction des évolutions des besoins des habitants, ce qui peut entraîner leur création, modification ou suppression.

**Adaptation aux moyens :** l'offre de service public doit être proportionnée aux ressources financières et humaines disponibles, en assurant un équilibre entre missions, moyens et compétences.

**Modes de gestion :** il convient d'évaluer l'opportunité d'une gestion en régie directe ou par délégation pour chaque mission, en analysant les avantages de chaque option.

### Travail permanent d'optimisation

**Subventions :** le financement est étudié en dépenses et en recettes pour chaque projet. Des dossiers de subventions sont systématiquement déposés.

**Participation des usagers :** les tarifs municipaux sont réévalués chaque année pour s'adapter à l'inflation et garantir une juste contribution des usagers.

**Gestion du patrimoine :** la stratégie patrimoniale doit permettre l'optimisation de la gestion des biens municipaux.

## Le pacte budgétaire du mandat

### Concrètement sur le fonctionnement

#### 2021 :

Retour à la semaine de 4 jours :

-160K€ / an.

Régime de taxe foncière sur les logements neufs :

+80K€ / an.

Mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur 7 secteurs de la ville, passant de 5 % à 19,5 %.

#### 2022 :

Création d'un poste de chargé des dossiers de subventions, qui a permis de passer de 33 K€ de subventions en 2021 à une moyenne de 600 K€ par an (2023 à 2025).

Occupations du domaine public non commercial :

+200K€ / an.

#### 2023 :

Optimisation fiscale bases ménages : +7,8 K€ de taxe foncière / an.

Optimisation de l'occupations du domaine public sur réseaux : +20 K€ / an.

#### 2024 :

Optimisation fiscale sur les locaux professionnels : +81,8 K€ de taxe foncière / an.

Date d'effet de la taxe d'aménagement majorée (+409 K€ en 2025).

#### 2025 :

Lancement de l'étude globale sur la gestion active du patrimoine bâti communal.

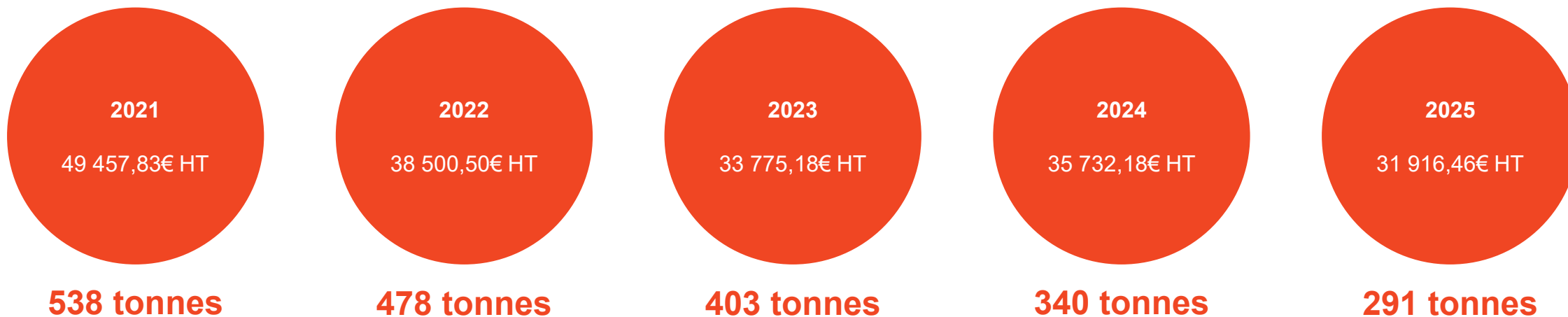
24% d'économies sur la consommation énergétique depuis 2022 (-49,8 K€ gaz / -79,9 K€ électricité).

Baisse du coût du traitement des déchets au CTM\* depuis 2021, grâce au tri (-21 K€ ttc/-247 tonnes).

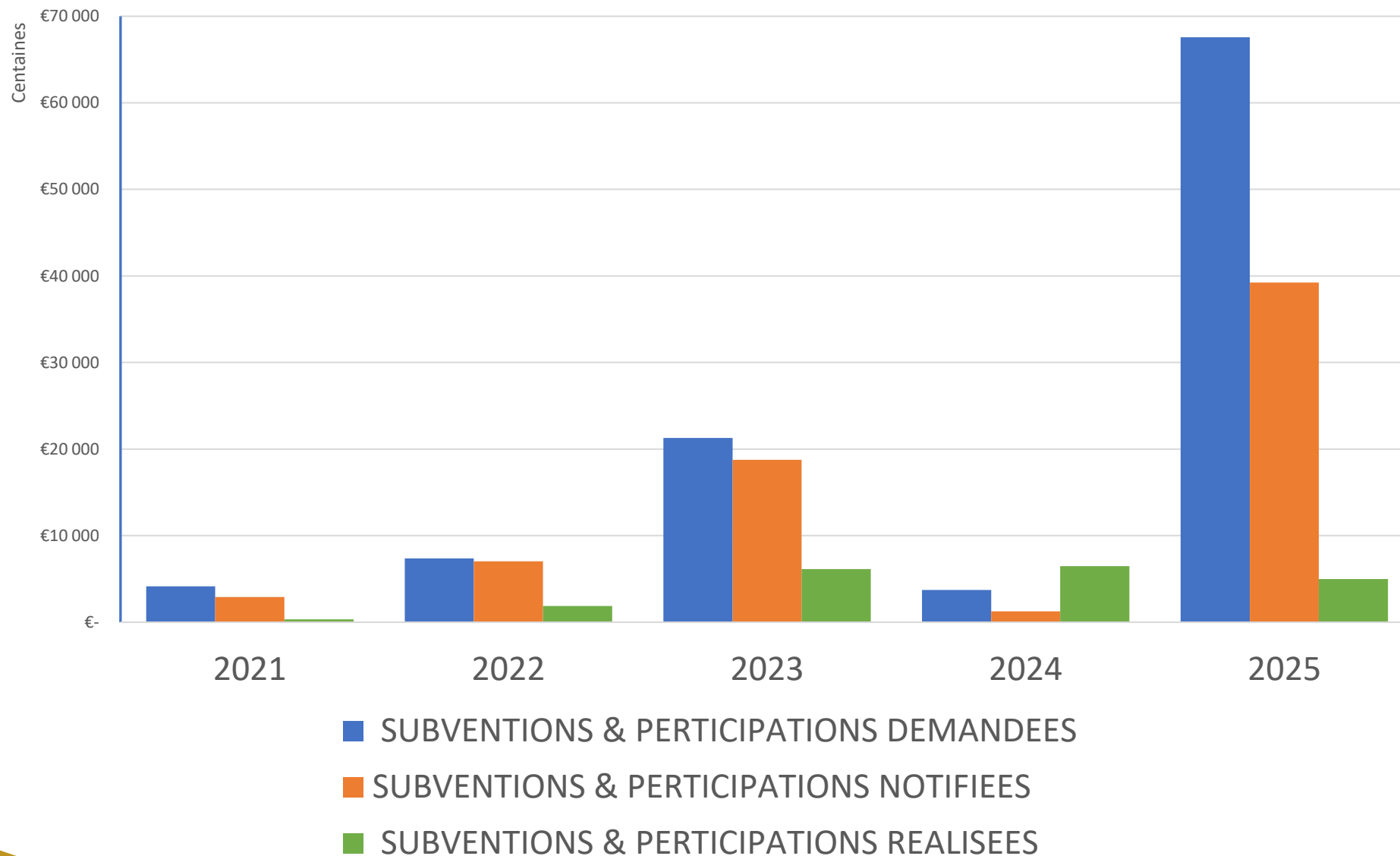
\* Centre Technique Municipal

**Un exemple d'optimisation** : diminution de la quantité de déchets produits sur le CTM de près de 250 tonnes en 4 ans, notamment grâce à un meilleur tri des déchets industriels banals (DIB) avec une diminution de 66 % sur 4 ans et la transformation des déchets de taille des arbres de la commune en copeaux de bois distribués aux Aytrésiens (baisse de 35 % des déchets végétaux).

### Synthèse des coûts sur les 5 dernières années



# Illustration du subventionnement systématique des projets d'investissement



## Le pacte budgétaire du mandat

### Concrètement sur l'investissement

**2021 (0,86M€\*)** dont études bâtiments existants, voirie, équipements, travaux Pierre Loti.

**2022 (0,9M€\*)** dont études Jean Macé, sécurité église, travaux Pierre Loti.

**2023 (2,37M€\*)** dont travaux Jean Macé avec partie CCAS, éclairage LED, étude école La Courbe, étude globale centre-ville, étude sentier littoral.

**2024 (3,25M€\*)** dont création espace jeux à la Médiathèque, entrée du parc Jean Macé, concours d'architecte école La Courbe, concertations requalification du centre-ville, première tranche de rénovation de la salle Georges-Brassens, street-art dans la ville.

**2025 (4,17 M€\*/\*\*)** dont achèvement des travaux de l'église, création d'une salle multisports au complexe sportif (salle du gardien), création d'un espace jeux inclusifs au parc Jean Macé, première phase de travaux de requalification du centre-ville, réfection de 2 ronds points, sécurisations de voiries, reprise de la rue du champ de tir, adoption de l'avant projet sommaire pour la rénovation-extension de l'école La Courbe, travaux sur le sentier littoral, premières études pour la rénovation de l'école Petite Couture.

\* **dépenses d'équipement nettes** ; soit les réalisations enregistrées comptablement sur l'exercice et affectées à une opération d'équipement, donc hors opérations financières et hors opérations d'ordre

\*\* dernier chiffre connu sur 2025 (au 11/12/25)

# Jardin d'accueil, parc Jean-Macé



Travaux parking de l'église

AR Prefecture

017\_211700281\_20251218\_DEI107\_CM181225\_DE  
Recu le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025

## Aire de jeux inclusive, parc Jean-Macé



Fresque de street art, complexe sportif

# Espace jeux, médiathèque



DANS L'ESPACE  
JE CHOISIS MON JEU  
JE JOUE SUR PLACE  
JE VÉRIFIE QUE  
JE VAIS À LA



Pôle nautique, route de la plage

017\_211700281\_20251213\_DEI.07\_CM181225\_DE  
Révisé le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
**Rénovation des terrains de  
tennis, complexe sportif**



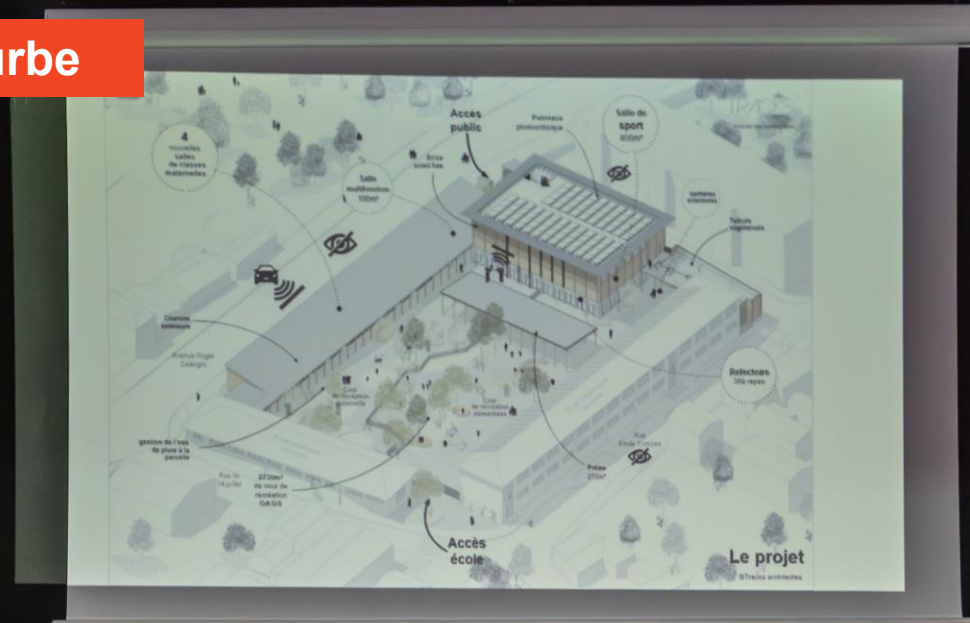
**Rénovation de l'église St Étienne,  
centre-ville**

# Réfection du rond point, rue de la Corvette / complexe sportif



**Transformation de la maison  
du gardien, complexe sportif**

# Réunion publique école La Courbe



# Concertation école Petite Couture



AR Prefecture

017-211700281-20251218-DEL07-SM181225-DE  
Recu le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025

# Lancement des travaux, sentier littoral



## La situation budgétaire

La situation budgétaire d'Aytré s'est redressée avec un endettement ayant très fortement diminué tout en augmentant le niveau d'investissement dans la ville.

Tous les chiffres qui suivent – hors le PPI – sont issus de la prospective de début 2025. L'année 2025 n'étant pas terminée, on ne dispose pas du réalisé comptable.

**Les chiffres 2025 sont provisoires.**



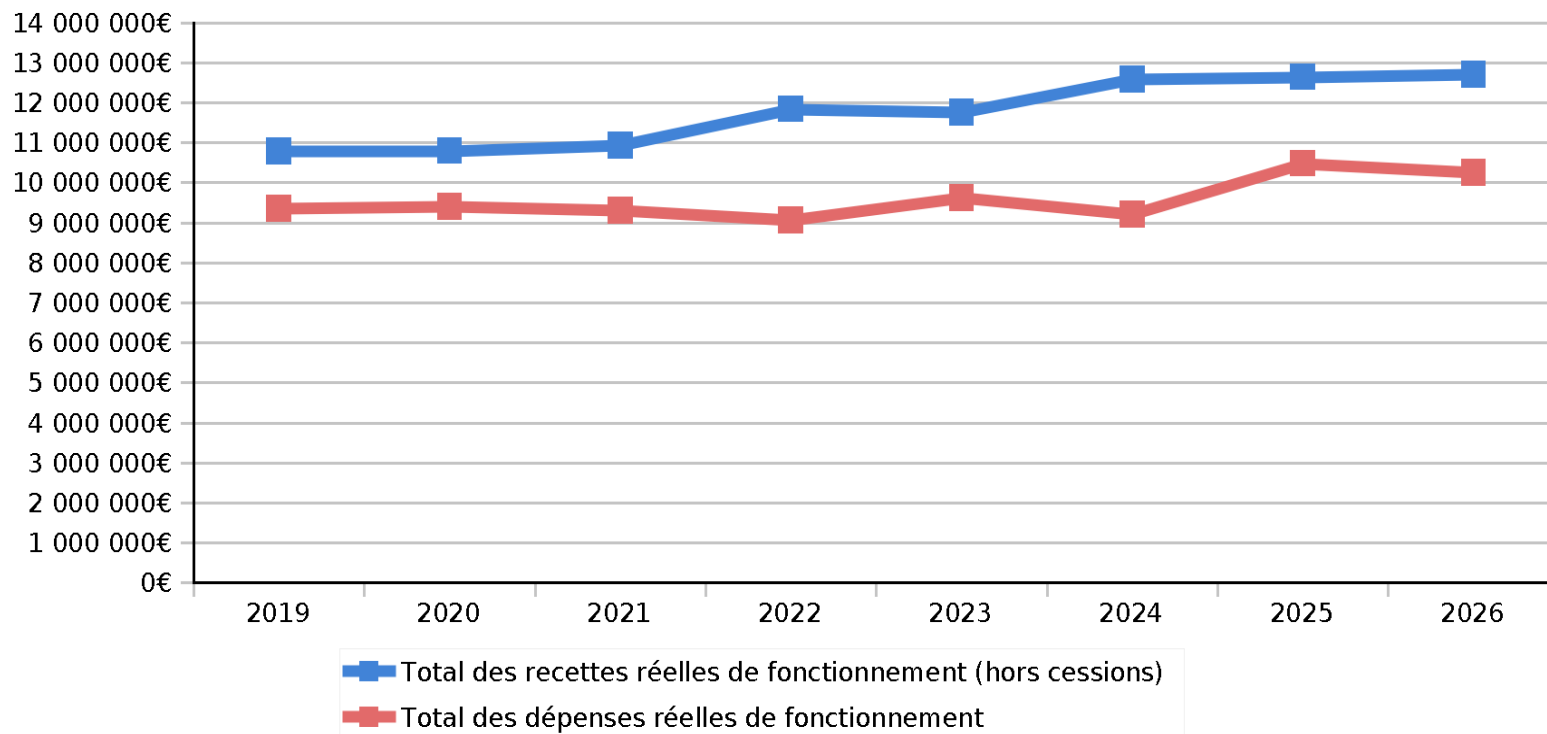
## Les masses budgétaires

Chiffres 2025  
provisoires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	10 778 126	10 798 547	10 941 885	11 843 056	11 769 640	12 589 093	12 724 662
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	9 357 186	9 398 872	9 311 419	9 054 238	9 618 182	9 210 958	10 481 073
<i>dont intérêts de la dette</i>	148 388	124 044	104 709	92 000	87 692	80 508	70 381
<b>Recettes d'investissement</b>	869 211	319 334	263 969	727 460	864 228	1 533 492	1 599 034
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	6 000	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 947 461	2 269 639	1 555 098	1 590 474	2 998 558	3 780 702	5 680 500
<i>dont capital de la dette</i>	773 260	748 568	696 760	685 148	627 843	525 411	466 998
<i>dont P.P.I</i>	1 174 201	1 521 071	858 338	901 251	2 370 415	3 255 292	5 213 502

**Pas d'effet de ciseau constaté** : évolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

## Effet de ciseau



## Les épargnes

Chiffres 2025  
provisoires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	10 778 126	10 798 547	10 941 885	11 843 056	11 769 640	12 589 093	12 724 662
Epargne de gestion	1 568 708	1 523 719	1 735 175	2 878 957	2 224 150	3 456 514	2 232 969
Epargne brute	1 420 320	1 399 675	1 630 466	2 786 958	2 136 457	3 376 006	2 162 588
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	13,18 %	12,96 %	14,9 %	23,54 %	18,18 %	26,82 %	17,1 %
Epargne nette	647 059	651 107	933 706	2 101 809	1 508 614	2 850 595	1 695 590

**Épargne nette** : elle finance l'investissement une fois le remboursement de l'emprunt (en capital) couvert.

**Epargne brute** : écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

## La Dette

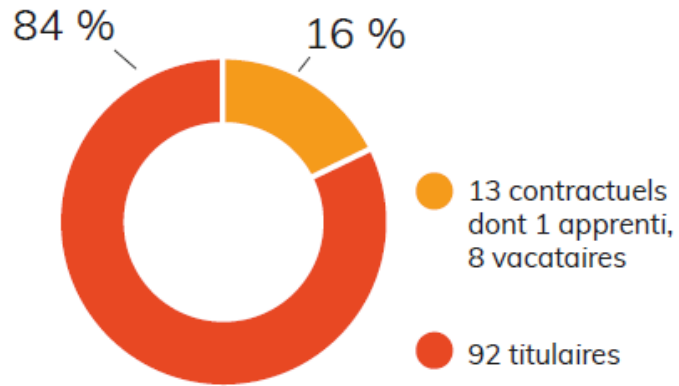
	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2019	5 631 323	-11,35 %	0
2020	4 895 086	-13,07 %	0
2021	4 188 217	-14,44 %	0
2022	3 464 068	-17,29 %	0
2023	2 836 225	-18,12 %	0
2024	2 311 070	-18,52 %	6 000
2025	1 844 072	-20,21 %	0

### L'évolution du besoin annuel de financement :

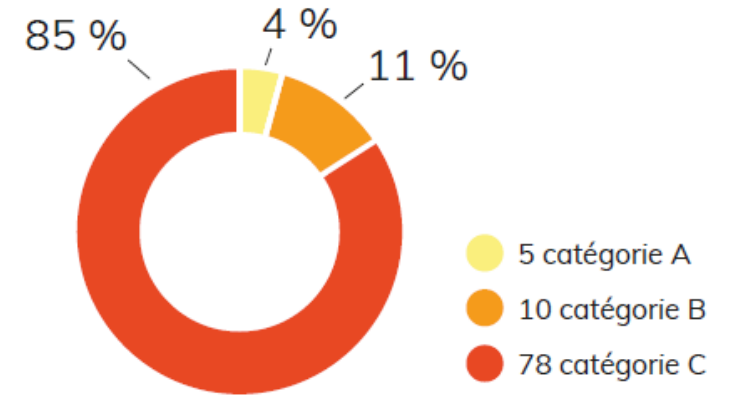
Ce sont les emprunts minorés du remboursement de la dette.  
Une variation négative qui illustre le désendettement d'Aytré.

## Structure du personnel 2025

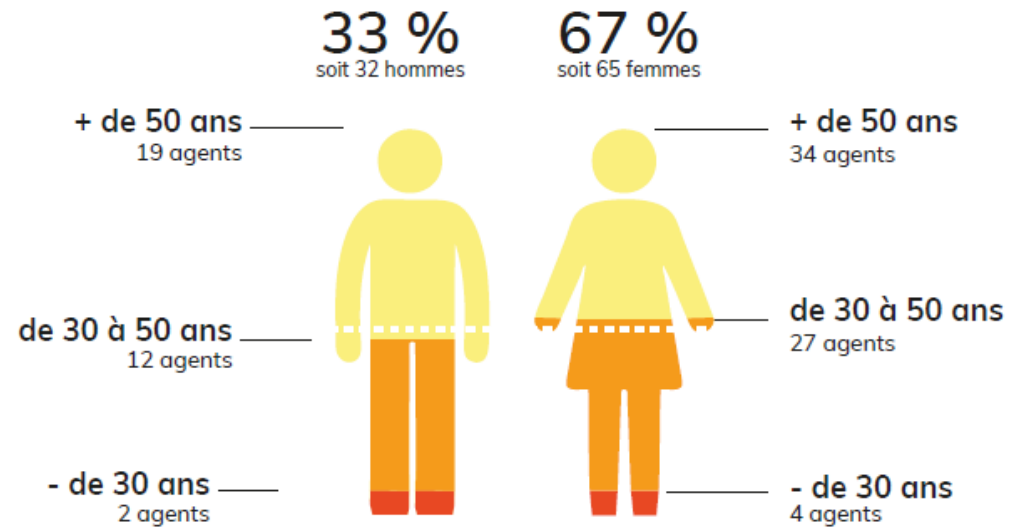
### 105 agents employés par la Ville d'Aytré au 31 décembre 2025



### Répartition des agents titulaires par catégorie



### Répartition par genre et tranche d'âge des agents sur emploi permanent (92 titulaires et 5 contractuels)



## Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

INVESTISSEMENT SIMPLIFIÉ	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>ENGAGEMENT / OBLIGATION</b>	<b>1 275 730 €</b>	<b>197 730 €</b>	<b>55 230 €</b>	<b>288 230 €</b>	<b>288 230 €</b>	<b>38 230 €</b>
Bâtiment	15 000 €	32 500 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €
Voirie et places	50 730 €	165 230 €	40 230 €	288 230 €	288 230 €	38 230 €
Espace verts et naturels	1 210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>	<b>4 971 326 €</b>	<b>6 077 365 €</b>	<b>3 984 051 €</b>	<b>5 474 672 €</b>	<b>3 055 312 €</b>	<b>5 145 000 €</b>
Réserve foncière / acquisitions	474 428 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Achats de nouveaux mobilier, outils	5 000 €	23 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
Bâtiment et enceintes	4 141 898 €	5 254 365 €	2 178 051 €	5 174 672 €	2 970 312 €	5 060 000 €
Espace verts et naturels	0 €	0 €	0 €	0 €	85 000 €	85 000 €
Nouveaux aménagements sportifs et de loisirs	350 000 €	800 000 €	1 800 000 €	300 000 €	0 €	0 €
<b>GROS ENTRETIEN &amp; RENOUVELLEMENT EXISTANT</b>	<b>2 471 539 €</b>	<b>1 682 657 €</b>	<b>1 585 000 €</b>	<b>1 172 000 €</b>	<b>756 000 €</b>	<b>674 000 €</b>
Assurance	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Bâtiment et enceintes	724 600 €	97 560 €	31 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Voirie, parkings et places dont réseaux	1 250 000 €	1 150 000 €	1 300 000 €	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
Signalétique	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Éclairage Public	0 €	0 €	33 000 €	0 €	0 €	0 €
Espace verts et naturels	5 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	85 000 €	0 €
Renouvellement mobilier administratif et urbain, outils	150 086 €	195 417 €	76 000 €	17 000 €	36 000 €	39 000 €
Aménagements sportifs et de loisirs	30 000 €	15 150 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Systèmes d'information	161 653 €	100 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Véhicules et engins	90 200 €	43 530 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 718 595 €</b>	<b>7 957 752 €</b>	<b>5 624 281 €</b>	<b>6 934 902 €</b>	<b>4 099 542 €</b>	<b>5 857 230 €</b>

## Les missions obligatoires et facultatives de la collectivité

Les communes ont des missions obligatoires comme l'état civil, l'éducation (entretien et personnel des écoles), l'urbanisme (PLUI, permis de construire), la voirie, la gestion des déchets, la sécurité (police municipale) et l'action sociale (CCAS).

Elles peuvent aussi exercer des missions facultatives selon leurs ressources, comme le soutien à la culture et au sport, le développement économique, le tourisme et la protection de l'environnement.

Ces compétences varient en fonction des choix locaux et des moyens disponibles.



## Les missions obligatoires de la collectivité

Quels que soient les moyens, la collectivité doit obligatoirement rendre les services suivants :

**Éducation** : équipement et rénovation des écoles.

**Population** : actes d'État civil et de service à la population.

**Urbanisme** : actes et autorisations liés au droit des sols.

**Entretien du patrimoine** : 28 495 m<sup>2</sup> de bâti communal, 66,81 km de voies communales, 2182 points lumineux, 205 hectares d'espaces naturels et 70 hectares d'espaces publics à entretenir.

**Tranquillité, sécurité, salubrité publique** : procédures de police.

**Aides sociales via CCAS** : dossiers d'aide sociale légale, obligations alimentaires, demandes de logements sociaux.

*À noter : les chiffres exacts de l'activité 2025 ne seront pas disponibles avant janvier 2026. Il en sera rendu compte dans le **rapport d'activité 2025**.*

## Les missions facultatives de la collectivité

Il faut prévoir des moyens pour assumer les services publics existants :

**Périscolaire & extrascolaire** : restauration scolaire, 1 centre de loisirs, 1 local jeunes, 4 espaces périscolaires.

**Petite enfance** : 1 multi-accueil de 46 places, 1 Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles, 1 lieu d'accueil enfant/parent et 1 espace PMI.

**Culture et Animation de la ville** : grands événements, spectacles et expositions. 1 médiathèque.

**Communication institutionnelle** : campagnes grand format et tous formats, magazine municipal, imprimés, 1 site

internet et 5 réseaux sociaux.

**Vie associative** : un peu moins de 100 associations ; subventions, conventions de mise à disposition de salles et prêt de matériel.

**Équipements sportifs** : entretien de plus de 30 équipements sportifs.

**Action sociale et aides facultatives** : dossiers d'aides facultatives, 1 résidence autonomie (RA), 1 épicerie sociale.

Sans oublier les **services supports** : ressources humaines, finances, comptabilité, commande publique, affaires juridiques, assurances. systèmes d'information et archives.

Aytré  
par DOZ



AR Prefecture

017-211700281-20251218-DEL07\_CM181225-DE

Reçu le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



**MERCI**  
**de votre attention**

**DÉBAT D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**  
à suivre

Mairie d'Aytré  
Place des Charmilles BP 30 102 - 17 442 Aytré cédex  
05 46 30 19 19  
aytre.fr